

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Nouvelles

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1937, tome 36, p. 315-321

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

NOUVELLES

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de S. E. Mgr de Streng, évêque de Bâle et Lugano, M. l'abbé **Antoine Berberat**, précédemment curé de St-Brais, a été nommé curé des Breuleux (Jura-Bernois).

On annonce également que, par décision de Mgr l'évêque de Bâle, M. l'abbé **Paul Nussbaumer**, vicaire à St-Ursanne, a été nommé curé de Fahy (Jura-Bernois).

ORDINATION

Le R. P. **Noël Bouille**, dominicain, sera ordonné prêtre au couvent des Saints Dominique et Albert, à Chambéry-Leyse, le 22 décembre 1937, par S. E. Mgr Durieux, archevêque de Chambéry. Il célébrera sa première messe solennelle en l'église Saint-Pierre à Porrentruy, le 24 décembre, à minuit.

PROFESSION ET PRISE D'HABIT

Le R. P. **Marie-Bernard Ackermann**, de Bourrignon (Jura-Bernois), a prononcé ses vœux solennels à la Chartruse de la Valsainte en la fête de l'Immaculée Conception.

M. **René Turini**, de Sierre, a pris l'habit dominicain, le 7 décembre, au couvent de La Sarte-Huys, en Belgique. Le nouveau novice s'appellera en religion Frère Jean-Marie.

NOCES D'OR

M. et Mme **Alex Bovet**, à Bulle, ont fêté dans l'intimité, le 9 novembre 1937, le cinquantième anniversaire de leur mariage. Nos vœux respectueux.

DANS L'ARMÉE

M. le major **Jean Coquoz**, de St-Maurice, a été promu au grade de lieutenant-colonel et chargé du commandement du bat.-couverture de frontière mont. 203.

Comme successeur de M. le Lt-colonel Coquoz à la tête du bataillon 11, le Conseil d'Etat du Valais a nommé M. le major **Charles Gollut**, commandant de la Gendarmerie cantonale, à Sion.

M. le colonel **Marc Morand**, de Martigny, jusqu'ici commandant de la Brigade de mont. 3, passe à l'E. M. G.

A M. le lieutenant-colonel **Henri Défayes**, de Leytron, a été confié le commandement du bat.-couverture de front. 205.

HOMMAGE MERITE

Les délégués des communes au Conseil du district de Sierre ont proclamé **M. G. Tabin**, ancien préfet, président d'honneur des Ecoles commerciales du district de Sierre, en reconnaissance des grands services rendus à ces établissements, soit pour leur fondation, soit pour leur prospérité.

NOMINATIONS

Le Conseil d'Etat du Valais a nommé **M. Georges Morand**, notaire à Martigny, aux fonctions de conservateur-substitut du registre foncier de Martigny.

Nous apprenons avec un vif plaisir que **M. Joseph Treier-Rauch**, ancien élève de St-Maurice, a été nommé par le Grand Conseil de Bâle-Ville juge au Tribunal pénal.

NOTARIAT

M. Wolfgang Lorétan, de Sion, a subi brillamment son examen de notaire devant la commission cantonale.

SUCCES UNIVERSITAIRES

M. Pierre Darbellay, de Fribourg, a terminé avec plein succès, se classant premier de la promotion, ses examens de médecine à l'Université de Berne.

M. Alphonse Waeber, de Fribourg, a passé avec succès la première série d'épreuves pour l'obtention du diplôme d'ingénieur à l'Ecole polytechnique de Zurich.

M. Théodore Werlen, de Wyler, a également passé avec succès son second examen d'ingénieur au Polytechnicum de Zurich.

UNE THESE DE DOCTORAT

M. Georges Huber, ancien de St-Maurice, que nos lecteurs connaissent pour avoir pu apprécier les articles qu'il a publiés dans les « Echos », a soutenu, à l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Em. le cardinal Baudrillart, une thèse remarquable sur le « relèvement du prolétariat ». **M. Huber** a conquis brillamment son doctorat en sciences sociales, avec félicitations du jury.

M. l'abbé Schaller, dans le « Pays » de Porrentruy, a consacré à la thèse de **M. Huber** un article dont nous extrayons les passages suivants :

« Travail énorme, d'une clarté parfaite et d'une documentation formidable sans rien de lourd, toutes les références documentaires étant en pied de page sans gêner en rien l'exposé, d'un style

approprié, lumineux dans sa simplicité, poignant souvent et palpitant par les grandes et vitales questions que soulève ce sujet du « relèvement du prolétariat ».

Par les chemins de la Théologie et de la Philosophie thomistes, le nouveau docteur arrive au fondement de la thèse sociale qu'il défend, la situe et l'éclaire. C'est ici qu'on voit combien le génial S. Thomas d'Aquin du Moyen-Age est moderne et social dans sa « Somme théologique » qui traite vraiment de tout ce qui peut intéresser le bonheur de l'homme, créature du Dieu de bonté, du Dieu de justice. Le profane qui aurait oublié que « rien de bien et de vrai ne peut exister dans l'humain sans rapport avec le divin », serait étonné et stupéfait de voir, dans la Thèse du docteur Huber, comment chaque paragraphe est étayé de citations de la Somme de S. Thomas d'Aquin. Parti de cette base thomiste, notre auteur a couru à la recherche de tout ce qui, parmi les auteurs, laïcs et ecclésiastiques, s'est inspiré des exposés fondamentaux de la justice sociale du prince des théologiens. A les suivre, il a été amené à trouver une documentation dont seul peut être capable un homme soutenu par une rare énergie et par la passion des recherches.

Il n'était pas possible, à ce compte, que les Encycliques ne fussent pas l'objet d'une étude toute spéciale du jeune candidat. Il s'est penché sur elles, les a rapprochées de S. Thomas, des Pères, des auteurs anciens et modernes, a montré combien elles étaient devenues la claire et lumineuse expression moderne des anciennes vérités sociales du christianisme, trop oubliées du monde civil et même ecclésiastique. Il s'est complu à citer les penseurs, Balmès et les autres, qui, avant la lettre des Encycliques, servaient la doctrine de l'Eglise par leurs traités sur la condition sociale de leurs semblables, sur le devoir envers les pauvres, sur le droit à la vie, sur le minimum vital « pour sauvegarder encore la dignité d'homme et de créature de Dieu ».

Ainsi, dans cette thèse, par la réflexion de l'auteur et par l'aide de sources si sûres, tout devient lumineux quand il montré « les fondements du droit de la classe ouvrière à être relevée de sa déchéance actuelle » ; « le relèvement concret du prolétariat » ; « la richesse comme premier des biens extérieurs dont l'homme a besoin pour mener une vie vraiment humaine » ; le « bien extérieur nécessaire à l'homme qu'est l'honneur, cet ensemble de témoignages extérieurs dus à la dignité de travailleur social, d'homme et de chrétien » ; les « biens du corps » dans le sens strict, contre « l'inhumanité » du libéralisme économique que le Souverain Pontife nomme « une horrible philosophie », biens du corps « contre lesquels se conjurent les abus qu'on fait des forces physiques de l'ouvrier, par la perversion de la notion du travail » ; enfin, c'est le plaidoyer de la justice pour les « biens de l'Intelligence » et les « biens de l'âme » si criminellement méconnus par les erreurs modernes.

Palpitants chapitres, d'une brûlante actualité.

Puis, après des développements dont cette brève présentation ne peut donner une idée, le jeune docteur établit que les agents du relèvement de l'ouvrier, selon les directives de Léon XIII,

reprises et confirmées par Pie XI, sont l'Eglise, l'Etat, les associations patronales et ouvrières.

D'où il suit que le monde sera sauvé dans la paix ou perdu dans la haine, dans le sang, dans la boue, dans toutes les horreurs de l'athéisme semé dans la masse, si les responsables refusent de recourir à ce facteur de relèvement, à tous ces facteurs, en commençant par les spirituels. Et il faut louer notre auteur d'avoir insisté, en finale, sur la nécessité des cours sociaux dans les établissements d'instruction et les séminaires.

Et c'est résumer ce beau travail que de citer cette consigne du grand cardinal Pacelli :

« Le temple de la concorde sociale a un vestibule : la justice sociale, le relèvement du prolétariat comme dit l'Encyclique « Quadragesimo anno » reprenant l'expression de « Rerum Novarum ». Le château enchanté de la paix des peuples a un accès entre deux abîmes. Seuls les cœurs généreux y parviennent. La « Porta Pacis », la Porte de la Paix, a une clef : elle ne s'appelle pas égoïsme, mais solidarité. »

Tout le travail du docteur Georges Huber se ramène à cette vérité. Le lire est s'en convaincre, agréablement et fortement. »

Nous présentons nos vives félicitations à M. le Dr Huber pour son succès et nous faisons des vœux pour que la carrière qu'il inaugure, à Rome, au service de « la presse chrétienne conçue dans sa mission non seulement d'informatrice mais encore de maîtresse de doctrine et de vie », soit brillante et féconde.

UNE CONFERENCE

Au début de décembre, nous apprend le « Pays », M. l'abbé Dr **Albert Membrez**, curé-doyen de Porrentruy, a donné en cette ville une remarquable conférence sur les peintures de Florence. D'un jugement sûr, très documenté, le conférencier permit à ses auditeurs de passer au contact de l'art des moments de jouissance délicate et pure.

PRESIDENCE

Une « Ligue valaisanne pour la protection des animaux » a été constituée en Valais. Naguère un mouvement analogue avait tenté de déployer son activité dans le même sens, mais sans succès. On espère qu'aujourd'hui la Ligue nouvelle pourra se développer et porter ses fruits car elle a à sa tête M. **Charles Gollut**, commandant de la Gendarmerie valaisanne, à Sion.

THEATRE

On sait qu'une troupe d'amateurs de bon théâtre s'est constituée l'an dernier à Genève sous le nom de « Compagnons de Romandie ». Ils ont joué en 1936 la « Vie de saint François d'Assise », par Henri Ghéon. Le succès remporté a

été si encourageant que les Compagnons préparent pour les 18, 19 et 22 décembre, au Grand-Théâtre de Genève, des représentations qui seront un régal. Ce sera un spectacle de Noël avec « Où l'étoile s'arrêta », trois actes et six tableaux de Félix Timmermans et Edouard Vetermann. Le livret des chœurs est dû à la plume délicate de M^c **Casetti**, avocat à Genève.

Félicitations au jeune auteur et succès.

UN ANNIVERSAIRE

Un journal de Bulle, « Le Fribourgeois », a fêté dernièrement son 70^e anniversaire. A cette occasion un numéro spécial a été édité où divers articles racontent l'histoire du journal.

« Le Fribourgeois » a été fondé en 1867 par le grand-père de M. **Joseph Ackermann**, avocat à Bulle et député au Grand Conseil de Fribourg.

Nos compliments et nos vœux au « Fribourgeois ».

LE COMITE DE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE SUISSE A L'ABBAYE

Le Comité de l'Association de la Presse suisse s'est réuni, les 27 et 28 novembre, à St-Maurice, au domicile de l'un de ses membres, M. **Charles Haegler**, directeur du « Nouvelliste valaisan », préfet du district de St-Maurice. Ces messieurs firent à l'Abbaye l'honneur d'une visite. Ils ont été reçus par S. E. Mgr Burquier qui les invita à dîner. Ainsi, le dimanche à midi, messieurs les journalistes prirent place à la table conventuelle et Mgr Burquier leur adressa quelques paroles pleines de tact et de délicatesse. Au nom de ses collègues, M. Jean Rubattel, président, rédacteur à la « Feuille d'Avis de Lausanne », répondit en termes très aimables et excellents. Le chœur-mixte du Collège et la fanfare donnèrent ensuite quelques productions.

Outre M. Rubattel, président, le Comité de l'Association de la Presse suisse est composé de MM. Léon Savary, rédacteur et correspondant des Chambres fédérales à la « Tribune de Genève », M. le Dr Strub, de Bâle, critique littéraire à la « National Zeitung », président sortant, M. le Dr Kopp, rédacteur au « Vaterland » de Lucerne, M. Paul Nydegger, correspondant des Chambres fédérales à plusieurs journaux, M. le Dr Knuchel, de Bâle, M. le Dr Frigerio, du Tessin, M. le Dr Roth, de Winterthour, M. Charles Haegler, rédacteur du « Nouvelliste valaisan », St-Maurice, M. Werner Bickel, secrétaire de l'Association, Berne. Etaient absents de la réunion de St-Maurice, M. Flukiger, de St-Gall, vice-président, M. Glogg, de Bâle, directeur de la Radio.

M. Laeser, de Lausanne, rédacteur à la « Revue » et correspondant d'un grand nombre de journaux, avait été invité. Messieurs les journalistes visitèrent le trésor de l'Abbaye avant de quitter St-Maurice, et se déclarèrent enchantés de l'accueil qui leur avait été réservé.

« LE MAGISTRAT ET LE COLLEGIEN »

Vous souvenez-vous du temps où les « Echos » racontaient avec plaisir la charmante histoire des relations entre un étudiant de notre Collège et le Président de la Confédération, M. Pilet-Golaz ? C'était en décembre 1934. En passant, un chanoine de l'Abbaye rapporta ce petit fait à M. Léon Savary, rédacteur parlementaire à la « Tribune de Genève », le 5 décembre. Le spirituel chroniqueur ne la garda pas pour lui puisqu'il la sert aujourd'hui à ses lecteurs, gentiment habillée, savoureusement écrite. Cependant, je corrige un détail : l'étudiant en question n'était pas le fils d'un hôtelier vaudois, mais valaisan, propriétaire de l'Alpina et Savoy Hôtel, à Montana, où il est également fort possible que le haut magistrat ait séjourné...

Et voici le billet de M. Savary :

« Il y a de cela trois ans, un élève du Collège de St-Maurice demandait à un de ses professeurs une permission, qui lui fut refusée. Comme l'élève insistait, le professeur lui expliqua que l'autorisation en question ne pouvait être donnée que par le recteur. Et le jeune garçon ne paraissant pas se résigner, son maître ajouta, par boutade :

— Sinon, adressez-vous au Pape, ou au président de la Confédération !

L'élève se le tint pour dit et garda le silence.

Quelques jours plus tard arrivait à l'Abbaye un pli, de forme allongée, portant l'en-tête : « Le président de la Confédération suisse » et adressé à notre collégien. On ne jugea pas la chose extraordinaire, d'autant moins que les parents du destinataire tenaient, dans le canton de Vaud, un hôtel où il était fort possible qu'un haut magistrat eût séjourné. L'enveloppe fut remise intacte à qui de droit.

Après avoir pris connaissance de la lettre, l'élève l'exhiba, triomphant, à ses supérieurs : prenant au mot son professeur, il n'avait pas hésité à écrire au président de la Confédération qui était pour lors M. Pilet-Golaz, et qui, très gentiment, lui répondait en agréant sa requête.

J'ignorais, disait en substance M. Pilet, que mon autorité fût assez étendue pour me permettre d'octroyer des permissions aux collégiens ; mais puisqu'on veut bien me reconnaître cette compétence j'en profite, sous cette réserve que vos maîtres se déclarent d'accord.

Il va de soi qu'après une pareille intervention, on ne pouvait que céder.

Cette petite anecdote, rigoureusement authentiquée, que l'on m'a contée l'autre jour en Valais, n'est-elle pas jolie ?

M. Pilet-Golaz a fait preuve d'esprit et de bienveillance en ne négligeant pas le placet du jeune garçon qui s'adressait à lui d'une manière à la fois si audacieuse et si confiante. Un autre, peut-être, l'eût dédaigné et jeté au panier. Lui réserver un bon accueil et lui faire l'honneur d'une réponse favorable et enjouée, voilà un geste sympathique de la part d'un homme d'Etat, surchargé d'occupations.

Mais l'élève n'a-t-il pas, de son côté, témoigné de beaucoup de sagacité ?

Un proverbe assure qu'il vaut mieux implorer le bon Dieu que ses saints. C'est façon de dire qu'on a souvent plus de chance d'être écouté du pouvoir suprême que d'une autorité intermédiaire. Peut-être n'est-ce pas vrai dans le ciel (je n'en veux point décider), mais c'est à coup sûr vrai sur la terre. Louis XIV corrigeait parfois, avec sollicitude, sur plainte d'un de ses sujets, la décision d'un gouverneur ou d'un bailli. Mais il est temps de m'arrêter : car si je continue, je vais comparer M. Pilet-Golaz à Louis XIV. »

SUCCES SPORTIF

Pourquoi ne les annoncerions-nous pas ? Nous apprenons que MM. **Roger Joris** et **René Moret**, de St-Maurice, ne se distinguent pas seulement dans leurs études, mais qu'ils ont gagné récemment le championnat universitaire de ping-pong, en double, à l'Université de Genève.

F.-M. BUSSARD